



Décision n° 2023-37D

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : Cotisation de la Communauté de communes du Clermontais à la Mission Locale d'Insertion pour l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 14 Avril 2004 relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontais à la Mission Locale d'Insertion,

Vu la délibération n°2012.09.26.10 portant modification des statuts communautaires dans le domaine de la jeunesse,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant la demande écrite de la Mission Locale d'Insertion en date du 27 Janvier 2023 relative à la Cotisation de la Communauté de communes pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux avances sur subventions et participations institutionnelles, lorsque les montants sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant le besoin de la Mission Locale d'Insertion de disposer d'une aide financière pour continuer à assurer ses missions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le Clermontais.

DECIDE

Article 1 : Une cotisation est attribuée à la Mission Locale d'Insertion, dont le siège administratif est situé à Lodève (34700) – 1 Place Francis Morand.

Article 2 : Le montant de la cotisation s'élève à 57 858 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 4 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, le 25 Avril 2023,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Claude REVEL

